



# CLIO. Histoire, femmes et sociétés

Numéro 5 (1997)  
Guerres civiles

---

Éric HICKS et Thérèse MOREAU

## **L' *Epistre à la Reine* de Christine de Pizan (1405)**

---

### **Avertissement**

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.



Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le CLEO, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

---

### Référence électronique

Éric HICKS et Thérèse MOREAU, « L' *Epistre à la Reine* de Christine de Pizan (1405) », *CLIO. Histoire, femmes et sociétés* [En ligne], 5 | 1997, mis en ligne le . URL : <http://clio.revues.org/index417.html>  
DOI : en cours d'attribution

Éditeur : Presses universitaires du Mirail  
<http://clio.revues.org>  
<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne à l'adresse suivante : <http://clio.revues.org/index417.html>

Document généré automatiquement le 29 septembre 2009. La pagination ne correspond pas à la pagination de l'édition papier.

Éric HICKS et Thérèse MOREAU

## L' Epistre à la Reine de Christine de Pizan (1405)

Majestueuse, puissante et révéérée souveraine, ma dame Isabeau, reine de France par la grâce de Dieu.

Très noble, puissante et révéérée reine,

Que Votre Haute Majesté veuille ne point mépriser ni dédaigner la voix éplorée de sa misérable servante, Christine, mais qu'elle condescende à entendre ces paroles dictées par un sentiment sincère qui ne cherche qu'à faire le bien. Vous pourriez certes croire qu'une personne aussi humble, indigne et ignorante que moi-même ne devrait pas se mêler d'affaires aussi graves. Toutefois, il est assez normal que la personne qui souffre de quelque mal en cherche instinctivement le remède : c'est le cas, en effet, des malades qui recherchent par tous les moyens la guérison, ou bien des affamés qui courent après la nourriture, et ainsi tout mal appelle son remède. C'est pourquoi je vous prie, très noble dame, de ne point vous étonner si c'est vers vous que l'on se tourne, vous qui pouvez être - tous le pensent et le disent - le remède et la cure souveraine pour obtenir la guérison de notre royaume aujourd'hui si meurtri, si gravement blessé, et en passe du pire. Car si c'est à vous que l'on s'adresse, ce n'est point pour voler au secours de quelque pays étranger, mais à celui de votre propre terre et du légitime héritage de vos nobles enfants. Certes, ô noble et révéérée souveraine, vous êtes d'une assez grande sagesse pour vous informer des affaires et comprendre ce qui doit être fait. Il n'en demeure pas moins que vous vivez dans les hautes sphères royales, et qu'entourée d'honneurs, vous devez passer par autrui pour connaître le cours ordinaire des choses qui agitent, en actes comme en paroles, vos sujets. Aussi, noble reine, ne vous offensez pas de m'entendre me faire l'écho de la malheureuse plainte des Français en deuil qui du fond de leur tristesse et de leur désespoir vous supplient ; il font monter vers vous, leur noble et révéérée souveraine, leur humble voix éplorée et prient, pour l'amour de Dieu, que votre noble cœur soit touché de pitié par leur détresse et leur misère. Puissiez-vous donc être l'ambassadrice qui obtiendra et rétablira dans les plus brefs délais la paix entre ces deux grands princes du sang, cousins que la nature voue à l'amitié mais qu'une fortune perverse pousse actuellement au conflit. C'est une chose bien humaine et d'ailleurs ordinaire - il arrive même que père et fils se querellent -, mais persévérer dans cette discorde serait diabolique. Et si cela devait advenir, il en résulterait deux grands et terribles malheurs et pertes. Tout d'abord, cela entraînerait rapidement et inéluctablement l'anéantissement du royaume, car ainsi que le dit Notre Seigneur dans l'Évangile : « Le royaume qui est divisé contre lui-même sera dévasté ». Il en naîtrait, d'autre part, entre les enfants et héritiers de la noble maison de France une haine vivace qui empirerait avec le temps - eux qui furent jusqu'à ce jour soudés comme un seul corps pour servir de pilier et de rempart à ce royaume, que de si longue date, et précisément pour cette raison, on dit fort et puissant.

Ô noble et révéérée souveraine ! Veuillez noter et garder présent en mémoire ces trois immenses gains et avantages que vous vaudrait le rétablissement de la paix civile. C'est votre âme qui récolterait le premier fruit, puisque c'est à vous que reviendrait l'éclatant mérite d'avoir pu empêcher une effusion de sang si effroyable et si honteuse au sein du peuple très chrétien de France et de ce royaume établi par Dieu, en même temps que tous les autres désastres qui ne manqueront pas de se produire si on permet à une telle abomination de perdurer. Le deuxième avantage serait d'avoir apporté la paix civile et d'avoir rétabli dans leurs biens votre noble progéniture et leurs loyaux sujets. Le troisième avantage n'est pas à mépriser, puisque

votre nom serait loué à tout jamais, et que vous seriez citée en exemple dans les chroniques et la noble histoire de France, et recevriez la double couronne de l'honneur avec l'amour, la dévotion et la profonde gratitude de vos fidèles sujets.

Et - ô révéérée souveraine ! - même en admettant que, selon le droit, Votre Altesse pût s'estimer tant soit peu lésée par l'une ou l'autre des parties en cause - et qu'alors votre cœur altier fût peu enclin à se charger de négocier la paix ; alors, très noble reine, n'est-ce point souvent - même pour les plus puissants - faire preuve de grande sagesse que d'oublier un peu son bon droit pour éviter un préjudice plus grave ou pour faire une œuvre plus utile et plus profitable ? Ô puissante souveraine ! L'histoire n'est-elle pas pleine d'exemples à suivre, de devancières qui surent comment se conduire face à l'adversité ? Je rappellerai ainsi cette très noble princesse de Rome dont le fils avait été chassé à tort et banni sans motif par les autorités de la ville ; pour se venger d'un tel affront, celui-ci avait rassemblé une armée suffisamment puissante pour tout détruire. On vit alors cette noble femme venir au-devant de son fils, malgré l'affront subi, et utiliser tout son pouvoir pour apaiser sa colère et le réconcilier avec les Romains. Hélas, noble reine ! Où donc chercher pitié, charité, clémence et bonté si ces belles vertus ne se rencontraient plus chez une grande princesse ? Puisqu'elles font partie de la nature féminine, il serait plus normal de les trouver chez une grande dame, dans la mesure où celle-ci reçoit de Dieu davantage de dons. Et, toujours au sujet du devoir qui incombe aux hautes princesses et aux nobles dames d'être les intermédiaires dans les négociations de paix, les nobles dames louées par les Saintes Écritures illustreront bien mon propos. C'est ainsi que la sage et courageuse reine Esther sut, grâce à son discernement et sa bonté, apaiser la colère du roi Assuérus et lui fit révoquer la sentence de mort qu'il avait prononcée contre le peuple juif. Et Bethsabée ne parvint-elle pas, elle aussi, à souvent apaiser la colère de David ? Il y eut encore cette courageuse reine qui conseilla à son mari, incapable de vaincre ses ennemis par la force des armes, de prendre exemple sur les bons médecins qui, voyant que les potions amères ne guérissent pas leurs malades, leur en prescrivent des douces. C'est ainsi que cette sage reine parvint à le réconcilier avec ses ennemis.

On pourrait multiplier à l'envi les exemples de reines renommées pour leur sagesse ou au contraire pour leur méchanceté, leur cruauté et leur dépravation, comme la perfide reine Jézabel et toutes ces créatures dénaturées que leur perversité condamne aujourd'hui et pour toujours à être méprisées, maudites et damnées. Mais je n'en parlerai pas pour ne pas alourdir le texte. Toutefois je citerai encore pour appuyer mes dires sur les reines vertueuses un exemple plus proche de nous. Quand les nobles de la cour se disputaient la régence du royaume de France, ne vit-on pas la très sage et très vertueuse reine Blanche de Castille, mère de Saint Louis, prendre dans ses bras son fils mineur pour le montrer à chacun en disant : « Ne voyez-vous donc pas votre roi ? Ne faites rien dont il puisse vous tenir rigueur quand il aura, par la grâce de Dieu, atteint l'âge de régner ». C'est ainsi que sa sagesse rétablit la paix parmi eux.

Ô noble reine ! Loin de moi l'intention de vous offusquer par mes paroles, mais je dois encore vous dire qu'une reine sage et vertueuse doit pouvoir porter pour tous ses sujets et tout son peuple les titres de mère nourricière et avocate, à l'instar de la Reine des cieux, la mère de Notre Seigneur, dont on dit qu'elle est mère de la Chrétienté tout entière. Ah ! mon Dieu ! Quelle mère, à moins d'avoir un cœur de pierre, serait assez dure pour accepter de voir ses enfants s'entretuer et se massacrer les uns les autres, en s'égorgeant et en se déchirant ! Sans oublier les ennemis qui se précipiteraient de partout pour les persécuter cruellement et s'emparer de leurs héritages ! Car voilà, ô puissante souveraine, ce qui arriverait, n'en doutez pas, si ces querelles intestines devaient continuer - que Dieu nous en préserve ! En effet, il est hors de doute que les ennemis du royaume, trop heureux de la circonstance, s'abattraient de toutes parts et en force pour dévaster le pays. Ah ! mon Dieu ! Quel malheur que de voir détruire un si noble royaume et périr tant de beaux chevaliers ! Hélas ! Verra-t-on notre malheureux peuple payer pour des crimes dont il est innocent ? Verra-t-on les pauvres nourrissons et les petits enfants mourant de faim pleurer auprès de leurs mères endeuillées dans leur veuvage et, ayant perdu tous leurs biens, incapables de soulager leurs souffrance ? Mais comme on le voit dans

plusieurs passages des Saintes Écritures, la clameur de l'innocence qui perce les cieux pour monter jusqu'au Dieu de Miséricorde fait retomber la vengeance divine sur les coupables.

De plus, quelle honte pour ce royaume si les pauvres, privés de toute ressource, devaient s'en aller mendier leur pain en pays étranger en racontant comment ceux qui devaient les protéger auraient provoqué leur perte ! Mon Dieu ! Comment laver un tel opprobre et réparer un tort jusqu'alors inconnu dans ce noble royaume ! Car nous voyons déjà, noble souveraine, les prémisses fatales de cette catastrophe. Elle s'abat déjà sur nous ! Nombreuses en sont aujourd'hui les victimes ruinées et spoliées de tout bien ! Le nombre des malheureux va augmentant de jour en jour, à tel point que c'est pitié pour toute personne chrétienne.

Et encore, s'il se trouvait un prince ou une princesse au cœur si endurci par le péché que ni Dieu ni des malheurs aussi terribles ne l'affecteraient en rien, elle ou il devrait, à moins d'être entièrement folle ou fou, se rappeler au moins que la roue de Fortune a vite fait de tourner et qu'elle peut en un instant bouleverser le cours de la vie. Et Dieu sait si les revers de Fortune sont redoutables ! La reine Olympias, mère d'Alexandre le Grand, aurait-elle pu imaginer au temps de sa splendeur, lorsque le monde entier se prosternait à ses pieds pour lui obéir, que Fortune eût pu, un jour, la faire tomber dans l'état misérable et honteux qui fut le sien à la fin de sa vie ? Ne pourrait-on pas en dire autant de bien d'autres ? Mais qu'arrive-t-il, au fait, lorsque Fortune réserve un tel accueil à quelque puissant seigneur ou dame ? Si cette personne n'a pas sagement vécu, si elle n'a pas suivi les préceptes d'amour, de pitié et de charité qui valent la grâce de Dieu et la bienveillance du monde, alors les moindres détails de sa vie et de ses actions sont rendus publics, pour sa plus grande honte. Ainsi la chasse-t-on comme on le ferait d'un chien : tous crient haro sur elle, cherchant à l'éloigner en proclamant haut et fort qu'elle l'a bien mérité.

Très noble et très révérée souveraine, on pourrait vous répéter à l'infini les raisons pour lesquelles vous devez nous prendre en pitié et ramener la paix civile, et rien de tout cela n'échappe à votre perspicacité. Je terminerai donc ici ma supplique en espérant qu'elle trouve grâce aux yeux de Votre Haute Majesté, et qu'émue par cette missive, elle agira en faveur des Français, ses malheureux et loyaux sujets. Et comme c'est une plus grande preuve de charité que de donner au pauvre un morceau de pain en temps de famine et de disette que de lui donner tout un pain en temps de richesse et d'abondance, veuillez, en ces temps de malheur, accorder à votre peuple la modeste aumône de vos paroles et la grâce de votre intervention souveraine. C'est ainsi, si vous y consentez, que vous calmeriez leur faim de paix, que vous remédieriez à leurs souffrances, et que vous serez dans leurs prières. Que Dieu, dans son infinie bonté, vous prête vie et force pour mener à bien cette mission, et bien d'autres tâches encore. Qu'il vous ouvre encore, le jour venu, les portes du paradis éternel !

Écrit le 5 octobre en l'an de grâce 1405.

Votre humble et obéissante servante,

Christine

(Texte traduit par Thérèse MOREAU et Éric HICKS)

Née à Venise en 1365, Christine de Pizan fut « translatée » au pays de France vers l'âge de quatre ans, son père ayant accepté la charge d'astrologue « phisicien » du roi Charles V. A l'âge où on avait « l'habitude de marier les filles », c'est-à-dire à quinze ans, elle épousa Étienne Castel, l'un des secrétaires du roi. Ces circonstances lui permettront d'accéder au savoir, à une formation professionnelle, à l'écriture, à un public de lettré-e-s et de puissant-e-s. Elle vécut dix ans dans les plaisirs et l'insouciance à « la cour d'Hyménée ». À la mort de son mari, décédé en mission à Beauvais en 1390, il lui fallut surmonter son désespoir pour faire vivre ses trois enfants et sa large « maisonnée » ou clientèle. Elle raconte sa métamorphose

dans un passage célèbre de la *Mutacion de Fortune*. Désormais elle se voue aux lettres, et les cours royales deviendront son public naturel. Connue tout d'abord pour ses poésies, elle s'intéresse dès 1400 avec son *Epistre Othea* à l'éducation du prince. Puis la fameuse querelle du *Roman de la Rose* rend primordiaux pour elle des thèmes déjà présents dans sa poésie et qui deviendront, par la suite, ceux de la cause féministe : la défense des femmes contre la diffamation misogyne, la dénonciation de la violence et de la fourberie masculines, le droit à l'éducation et à l'autonomie personnelle. A cette époque, Christine vit de sa plume et probablement de sa charge de chambrière de la reine Isabeau. On sait qu'elle vécut dans l'entourage de celle-ci jusqu'en 1410, dans des conditions toutefois difficiles à apprécier. Du point de vue politique, Christine appartient au camp réformateur dont la voix la plus éloquente est celle du chancelier Jean Gerson.

« Tu vis à une mauvaise époque », lui dit Dame Opinion dans son *Avision*. En effet, en 1392 une crise de règne, qui durera trente ans, débute lorsque le roi Charles VI, traversant la forêt du Mans, est terrassé par la folie. Dès lors, c'est autour du dauphin et de son éducation que se cristallise la lutte pour le pouvoir : oncles, cousins, neveux, reine (mère) et leurs partisans s'affrontent en deux camps où l'on voit les Bourguignons, défenseurs intéressés de la bourgeoisie et du peuple, opposés aux Armagnacs qui soutiennent Louis d'Orléans et sa belle-soeur - peut-être déjà sa maîtresse - la reine Isabeau. En arrière-plan de cette lutte, la guerre qu'on appellera de « Cent ans » mobilise contre la lignée du roi de France les autres héritiers - légitimes par la filiation féminine - que sont les rois d'Angleterre. Christine consacra toute une série d'ouvrages aux maux engendrés par cette guerre endémique : outre *L'Epistre à la Reine* (1405), on retiendra *La Lamentacion sur les maux de la guerre civile* (1410), *Le Livre de la Paix*, (1413), délaissé prématurément en 1412 « pour cause de matiere de paix defaillie », puis le *Ditsié de Jeanne d'Arc* rédigé en 1430, après neuf années de silence passées dans une « abbaye close ».

*L'Epistre à la Reine* est préfacée, dans les recueils préparés sous les ordres de Christine, par les lignes suivantes : « Christine de Pizan, autrice de ce livre, envoya l'épître que voici à la reine de France, alors que celle-ci séjournait à Melun en la compagnie du duc d'Orléans qui y levait une forte armée pour se battre avec le duc de Bourgogne et ses fils le duc de Limbourg et le comte de Nevers qui, à Paris, avaient rassemblé pareillement tous les hommes possibles. Et il y avait, de part et d'autre, au moins dix mille combattants ; et si Dieu n'y avait pas porté remède, cela aurait entraîné la destruction de la bonne ville de Paris et du royaume tout entier. Mais, grâce à Dieu et à l'aide du roi de Sicile et de Navarre, des ducs de Berry et de Bourbon ainsi qu'à celle du Conseil royal, on rétablit une paix juste et honorable, et les deux armées purent se retirer sans provoquer aucun incident désastreux ». Cette paix ne sera malheureusement qu'une trêve et Christine reprendra la plume, cinq ans plus tard, pour pleurer les maux de la guerre civile.

On retrouve dans *L'Epistre à la reine* toute une problématique chère à Christine sur le pouvoir et les femmes : le souci de l'intégrité du royaume, l'importance de la lignée, l'intérêt des femmes pour la chose publique identifiée ici à la famille, la valorisation des vertus iréniques, le mépris de la force indue, le sens de la communauté nationale, le souci du matrimoine, l'idée de la gloire personnelle, la pensée d'une communauté historique de femmes. Rédigée quelques mois après *La Cité des Dames*, cette épître illustre l'importance que Christine attachait tant à son propre rôle d'écrivaine qu'à celui de la reine Isabeau, toutes deux emblématiques de la contribution des femmes à l'œuvre de civilisation.

---

## **Bibliographie**

### **Ouvrages de Christine de Pizan**

*en moyen français*

HICKS, E., éd., *Le Débat sur le Roman de la Rose*, Paris, Champion (Bibliothèque du XVe Siècle, XLIII), 1996 [1977].

KENNEDY, A. J., éd., « Christine de Pizan's *Epistre à la Reine* », in *Revue des langues romanes*, XCII (Christine de Pizan), 1988, pp. 253-264.

KENNEDY, A. J., éd., *La Lamentacion sur les maux de la France de Christine de Pizan*, in *Mélanges de langue et de littérature française du moyen âge et de la Renaissance offerts à Charles Foulon, par ses collègues, ses élèves et ses amis*, pp. 177-185, Rennes, Institut de Français, Université de Haute-Bretagne, 1980.

KENNEDY, Angus J. et KENNETH Varty, *Ditié de Jehanne d'Arc*, Oxford, Society for the Study of Mediæval Languages and Literature (Medium Ævum Monographs, n. s., IX), 1977.

WILLARD, C. C., éd., *The « Livre de la Paix » of Christine de Pizan: A Critical Edition with Introduction and Notes*, `s-Gravenhage, Mouton, 1958.

WILLARD, C. C. et E. HICKS, éd., *Le Livre des Trois Vertus*, Paris, Champion (Bibliothèque du XVe Siècle, L), 1989.

*en traduction moderne*

HICKS, E. et T. MOREAU, « Christine de Pizan » [morceaux choisis, dont un important extrait de la *Lamentacion sur les maux de la guerre civile*], in *Patrimoine littéraire européen : anthologie en langue française*, éd. Jean-Claude Polet, Bruxelles, De Boek, vol. IV ( *Prémices de l'humanisme 1400-1515*), 1995, pp. 130-143.

HICKS, E. et T. MOREAU, trad., *La Cité des Dames*, Paris, Stock/Moyen Age, 1996 [1986].

HICKS, E. et T. MOREAU, trad., *Le Livre des Faits et bonnes mœurs du roi Charles V Le Sage*, Paris, Stock/Moyen Age, à paraître 1997.

### **Recueils d'études, colloques**

*Politics, Gender and Genre: The Political Thought of Christine de Pizan*, éd. Margaret Brabant, Boulder, San Francisco et Oxford, Westview Press, 1992.

*Rinterpreting Christine de Pizan*, éd. Earl Jeffrey Richards, Joan Williamson, Nadia Margolis et Christine Reno, Athens (GA) et London, The University of Georgia Press, 1992.

*The City of Scholars: New Approaches to Christine de Pizan*, éd. Margarete Zimmermann et Dina De Rentii, Berlin et New York, Walter de Gruyter, 1994.

*Une femme de Lettres au moyen âge : études réunies autour de Christine de Pizan*, éd. Liliane Dulac et Bernard Ribémont, Orléans, Paradigme, 1995.

Les actes d'un important colloque sur Christine de Pizan: Texts/Intertexts/ Contexts, tenu à l'Université de Binghamton (NY) en octobre 1996, sont actuellement en cours de publication (éd. Marilyn Desmond).

### **Etudes d'objet particulier**

CARROLL, B. A., « Christine de Pizan and the Origins of Peace Theory », in *Women's Political Writings in the Early Modern Period*, éd. Hilda L. Smith, Cambridge (UK), Cambridge University Press, à paraître [1997].

HICKS, E., « The Political Significance of Christine de Pizan », in *Politics, Gender and Genre*, pp. 7-15.

HICKS, E., « Une femme dans le monde : Christine de Pizan et l'écriture de la politique », in *L'Hostellerie de pensée : études sur l'art littéraire au moyen âge offertes à Daniel Poirion par ses anciens élèves*, éd. Michel Zink, Danielle Bohler, Eric Hicks et Manuela Python, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne (Cultures et Civilisations Médiévales, XII), 1995, pp. 233-243.

LEPPIG, L., « The Political Rhetoric of Christine de Pizan: *Lamentacion sur les maux de la guerre civile* », in *Politics, Gender and Genre*, pp. 141-156.

MARGOLIS, N., « “The Cry of the Chameleon”: Evolving Voices in the Epistles of Christine de Pizan », in *Disputatio*, I, 1996, pp. 37-70.

RICHARDS, E. J., « *Seulette a part*: The “Little Woman on the Sidelines” Takes Up her Pen: The Letters of Christine de Pizan », in *Dear Sister: Medieval Women and the Epistolary Genre*, éd. Karen Cherewatuk et Ulrike Wiethaus, Philadelphia, (PA), University of Pennsylvania Press, 1993, pp. 138-170.

THOMASSY R., *Essai sur les écrits politiques de Christine de Pisan suivi d'une notice littéraire et de pièces inédites*, Paris, Debécourt, 1838.

ZIMMERMANN M., « Vox Femina, Vox Politica: The *Lamentacion sur les maux de la France* », in *Politics, Gender and Genre*, pp. 113-127.

---

#### ***Pour citer cet article***

Référence électronique

Éric HICKS et Thérèse MOREAU, « L' Epistre à la Reine de Christine de Pizan (1405) », *CLIO. Histoire, femmes et sociétés* [En ligne], 5 | 1997, mis en ligne le . URL : <http://clio.revues.org/index417.html>

---

#### ***Droits d'auteur***

Propriété intellectuelle

---

***Licence portant sur le document*** : Propriété intellectuelle